La formation

La préparation au DCG, organisée par le **Sefca**, repose sur une formation en :

- droit,
- management,
- comptabilité/gestion,
- communication.

La solution pédagogique conçue par le **Sefca** permet de préparer le DCG en un an.

Mais, selon les besoins de chacun, la préparation peut aussi s'effectuer en :

- deux ans (possibilité d'alternance avec un emploi en cabinet ou en entreprise dans le cadre d'un contrat de professionnalisation) :
 - cours les mercredis après-midi, jeudis et vendredis la 1^{ère} année
 - cours les lundis, mardis et mercredis matins la 2^{ème} année
- une ou plusieurs demi-journées par semaine (pour la préparation d'une ou plusieurs unités d'enseignement).

Les moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur
- Laboratoire de langues
- Salle informatique disponible en libre service
- Centre de documentation et d'information

L'équipe pédagogique

- Enseignants et enseignants-chercheurs
- Professionnels de la filière expertise comptable et audit

Les conditions de recrutement

- La formation est accessible aux titulaires d'un DUT, d'un BTS, d'un DPECF, d'une licence ou d'une maîtrise (ou diplômes équivalents).
- Elle est ouverte aux stagiaires de formation continue (CIF, demandeur d'emploi, contrat de professionnalisation ...) et aux poursuites d'études.
- La sélection des candidats s'effectue sur dossier. Les dossiers de candidature sont gratuits et doivent être demandés au :

Service de Formation continue et d'alternance



29, rue du Pont Volant – 37 082 Tours cedex 2

tél: 02 47 36 75 38 mail: sefca@univ-tours.fr
site internet: www.iut.univ-tours.fr



Préparation au DCG

Diplôme de Comptabilité et de Gestion

Vous recherchez une formation pour répondre aux besoins des entreprises dans les domaines :

- de l'expertise comptable,
- du contrôle de gestion,
- de la finance,
- de l'audit, ...

Préparez le DCG à l'IUT de Tours

Le DCG

Le DCG, diplôme de comptabilité et de gestion, répond aux besoins des entreprises et des cabinets d'experts comptables qui ont évolué de manière significative vers :

- des missions ouvertes sur l'international,
- de nouvelles normes comptables internationales,
- une utilisation accrue des systèmes d'information,
- un rôle de conseil inhérent aux professions comptables qui nécessite une connaissance poussée de l'environnement économique

Ainsi, le DCG permet d'acquérir des connaissances solides en management des organisations. Il couvre particulièrement les aspects comptables et financiers mais également les aspects juridiques et fiscaux.

Le DCG permet d'accéder à des fonctions de haut niveau dans les entreprises ou dans les cabinets. Il est, de plus, nécessaire pour poursuivre sur la voie de l'expertise comptable dont l'étape suivante est le DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion), également préparé par le Sefca.





Les 13 épreuves du DCG

Le DCG est un diplôme de niveau Licence, crédité de 180 ECTS, s'intégrant dans le schéma européen « Licence - Master - Doctorat » de l'enseignement supérieur.

1. Introduction au droit	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
2. Droit des sociétés	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
3. Droit social	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
4. Droit fiscal	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
5. Economie	Epreuve de 4 heures - coefficient 1,5 - 18 ECTS
6. Finance d'entreprise	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
7. Management	Epreuve de 4 heures - coefficient 1,5 - 18 ECTS
8. Système d'information de gestion	Epreuve de 4 heures - coefficient 1,5 - 18 ECTS
9. Introduction à la comptabilité	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
10. Comptabilité approfondie	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
11. Contrôle de gestion	Epreuve de 4 heures - coefficient 1,5 - 18 ECTS
12. Anglais appliqué aux affaires	Epreuve de 3 heures - coefficient 1 - 12 ECTS
13. Relations professionnelles Stage de 8 semaines ou rapport professionnel	Epreuve de 1 heure - coefficient 1 - 12 ECTS

- Unité d'enseignement pouvant faire l'objet d'une dispense pour les titulaires d'un DUT, BTS ou autre diplôme mentionné dans l'arrêté du 03/12/2008 publié au BO n°47 du 11/12/2008.
- Unité d'enseignement préparée par le Sefca
- Unité d'enseignement préparée par le Sefca sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits